

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)

SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

N° DE LA DELIBERATION : 2026016

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAINE, Maire.

Présents : Bergogne Romain, Buchon Chris, Chazeau Christelle, Croxo Stéphanie, Hillion Françoise, Laine Jean-Michel, Machet Thierry, Mansour Soufiane, Munoz-Garcia Lucas, Ollier Candice, Parmier Christine, Recht Caroline, Sauvayre Jean-Luc, Sensen Karine

Absents : Lafont Eric (procuration à Recht Caroline)

A été nommée secrétaire : Christine PARMIER

NOMBRES DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à cette délibération : 15

Date de la convocation : 13/04/2026

Date d'affichage : 15/04/2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 030-213001092-20260427-DE2026016-DE

Objet de la délibération : TARIFS COMMUNAUX 2026

Le Conseil Municipal d'Euzet

A partir du 27 avril 2026 le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs communaux qui sont les suivants :

FOYER COMMUNAL :

- Caution dégradation : 1000 euros,
- Caution nettoyage : 300 euros,
- Locations associations du village : 60 euros, réveillons 200 euros,
- Locations habitants du village : 200 euros, réveillons 200 euros,
- Locations autres : 800 euros, réveillons 1000 euros,

CIMETIERE :

- Concession de 4.50 m² (1.5 X 3 m) : 250 euros
- Concession de 6.00 m² (2 X 3 m) : 350 euros
- Concession de 9.00 m² (3 X 3 m) : 450 euros

COLUMBARIUM :

- Concession 15 ans : 150 euros
- Concession 30 ans : 250 euros
- Concession 50 ans : 400 euros
- Emplacement : case 40 cm x 40 cm x 29 cm : 500 euros.

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC :

L'occupation du domaine public ne peut pas être gratuite. La redevance est fixée à :

* Cirque, spectacles itinérants, manèges : 100 euros unité/jour,

* Commerces non sédentaires : 240 euros unité/an payable par semestre.

- 1^{er} semestre N : émission du titre au mois de janvier
- 2^{ème} semestre N : émission du titre au mois de juillet

Vote :

Pour : 15

Abstention : 00

Contre : 00



Fait à Euzet les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,

BERGOGNE Romain		MANSOUR Soufiane	
BUCHON Chris		MUNOZ-GARCIA Lucas	
CHAZEAU Christelle		OLLIER Candice	
CROXO Stéphanie		PARMIER Christine	
HILLION Françoise		RECHT Caroline	
LAFONT Eric		SAUVAYRE Jean-Luc	
Le Maire, LAINE Jean-Michel		SENSEN Karine	
MACHET Thierry			

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.